

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [micheline Bourdon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7462b73b46e0b54f95e54736>

Date d'obtention : 2023-12-21 20:39:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Accueil du jeune de notre milieu scolaire qui souhaite dénoncer une situation de sextage qui vit ou qu'il est témoin:
- Rencontre individuelle avec le jeune qui dénonce la situation. Utiliser la grille d'évaluation de la trousse sexto.
- Rencontrer les autres personnes témoins de façon individuelle. Utiliser chaque fois une grille d'évaluation de la trousse.
- Une fois l'intervention terminée, il est important de communiquer le plus rapidement possible avec le policier-éducateur.
- Lorsque je recueille de l'information qui laisse croire que les activités sont de nature malveillance. Récupérer le(s) appareil(s) électronique(s) qui pourrai(en)t être impliqué(s) dans l'usage de possession ou diffusion de pornographie juvénile. NE PAS REGADER LES IMAGES ET DEMANDER À L'ÉLÈVE DE FERMER LUI-MÊME SON APPAREIL ET LE PLACER UN SAC SCELLÉ À SON NOM. EXPLIQUER AU JEUNE LA SUITE DES DÉMARCHES.
- Je dois contacter le policier-éducateur ou un policier afin qu'il puisse prendre en charge la suite des interventions
- Communiquer avec les parents de la victime, des témoins et de l'instigateur pour expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir
- Signalement à la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Que les situations sont tous différentes, il est important de se questionner et de suivre les étapes de la trousse SEXTO
- Il est important de parler avec l'auteur du signalement, à la jeune victime, témoins
- Rencontrer individuellement et dans l'ordre les personnes impliquées: auteur du signalement, la victime, témoin et l'instigateur dans le cas d'un acte impulsif seulement .
- Prendre le temps de vérifier l'information.
- Dans le cas, ou l'instigateur laisse croire qu'il est malveillant c'est-à-dire qu'il pourrait être en possession et diffusion de pornographie juvénile. DEMANDER AU JEUNE D'ÉTEINDRE LE CELLULAIRE DANS UN SAC SCELLÉ IDENTIFIÉ À SON NOM ET CONFISQUER. Lui expliquer la suite des procédures.
- Contacter le policier-éducateur pour la prise en charge de la suite des interventions.
- J'ai compris également que lorsque la police prend en charge la suite des démarches, que l'intervenante n'aura à dire oui à la police pour rencontrer de nouvelles personnes dont les noms ressortent plus tard en cours d'enquête. C'est à la police de poursuivre les vérifications d'usages. J'ai compris également que si un parent découvre la présence d'image pornographie juvénile dans le cellulaire de son enfant. Il doit s'adresser directement à la police. Sinon le diriger vers cette ressource.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Pour moi, ce qui m'apparaît l'étape la plus délicate est de déterminer si le jeune instigateur a commis un acte impulsif ou un acte malveillant de nature criminel.
- De là l'importance de bien remplir la grille d'évaluation de la trousse, bien vérifier l'information et de bien respecté les étapes.
- La deuxième étape qui me semble plus délicate est la manière d'informer les parents de la victime et du jeune instigateur. L'importance d'être calme, précis dans l'information donnée et de restés à l'écoute du parent.